



PARCOURS
SANITAIRE / NUMÉRIQUE

PROGRAMME D'AUTO-FORMATION
DÉMOCRATIE EN SANTÉ
www.democratiesanitaire.org

LES ÉQUIPES MOBILES DE GÉRIATRIE (EMG)

8.4

Les Équipes Mobiles de Gériatrie (EMG) interviennent en équipes transversales et en étroite collaboration avec les équipes hospitalières, les CLIC* et les réseaux de santé*, nouvellement les DAC*.

Elles dispensent une évaluation gérontologique médico-psycho-sociale, un avis gériatrique ou une orientation pour une meilleure prise en charge des patients âgés hospitalisés.



Elles assistent les différents services ou structures de soins non gériatriques ou non spécialisés sur le plan médical, dans la prise en charge et l'orientation des patients âgés qu'ils accueillent en apportant un avis spécialisé. Il est à noter que la prise en charge médicale du patient reste sous la responsabilité du service ou de l'établissement dans lequel il est hospitalisé, ou en EHPAD sous la responsabilité du médecin traitant. Le Ségur de la santé prévoit le développement de l'accès à l'expertise gériatrique hospitalière, au travers du déploiement des interventions des équipes mobiles de gériatrie (EMG) sur leur lieu de vie.

TÉLÉCHARGER :

[Circulaire DHOS/02 no 2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques](#)
[INSTRUCTION N° DGOS/R4/DGCS/3A/2021/233 du 19 novembre 2021 relative au déploiement des interventions des équipes mobiles de gériatrie hospitalières sur les lieux de vie des personnes âgées.](#)



MISSION ⁽¹⁾

INTERVENIR, à la demande, dans l'ensemble des services de l'établissement de santé, y compris dans la structure des urgences, et les structures externes pour les équipes externes (consultations, EHPAD*), pour :

- dispenser une évaluation gérontologique médico-psycho-sociale et un avis gériatrique à visée diagnostique et/ou thérapeutique,
- contribuer à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie des patients gériatriques,
- faciliter l'orientation dans la filière de soins gériatriques incluant les hôpitaux locaux,
- participer à l'organisation de leur sortie en s'articulant avec les dispositifs de soutien à domicile (CLIC, coordination gérontologique, services sociaux, SSIAD*, réseau de santé gérontologique).

Dans les faits, en Ile de France, près de 30% des interventions d'une EMG sont originaires d'un Service d'Accueil des Urgences (SAU).

CONSTITUER une éventuelle interface entre la filière de soins gériatriques, les établissements médico-sociaux et les intervenants au domicile.

PARTICIPER à la diffusion de la culture gériatrique à l'hôpital et auprès des partenaires par :

- le conseil, l'information et la formation des équipes soignantes,
- la participation à des réunions cliniques pluri-professionnelles.

Le déploiement des EMG sur les lieux de vie ont pour objectif notamment de contribuer à l'évaluation gériatrique des personnes en situations complexes, contribuer à la limitation des ruptures de parcours, limiter le passage aux urgences, renforcer la culture et les pratiques gériatriques, diffuser les bonnes pratiques et renforcer les liens des intervenants.

LES ESSENTIELS ⁽²⁾

Implantées au sein d'un établissement siège d'un court séjour gériatrique, elles sont placées sous la responsabilité d'un gériatre, qui en assure la coordination.

L'équipe **pluridisciplinaire** est composée d'un médecin gériatre, d'infirmier et selon les équipes de temps dédiés : assistant social, psychologue, ergothérapeute, diététicien, secrétaire. Son effectif est à moduler selon la taille de l'établissement.

La ressource financière principale provient de la dotation MIGAC versée par l'ARS à l'établissement.** Depuis 3 ans, l'ARS IDF a mis en place une modulation de la dotation à l'activité ⁽³⁾.

En 2020, 355 établissements de santé disposaient d'une EMG en France.



Dans un objectif de conseils et de diffusion des bonnes pratiques gériatriques, la circulaire du 28 mars 2007 recommande que **l'EMG assure des consultations avancées dans les hôpitaux locaux ainsi que des interventions au sein des EPHAD.**

Plus récemment, la stratégie « Vieillir en bonne santé 2020-2022 » a annoncé le renfort et le développement des EMG dans les hôpitaux de proximité pour prévenir l'hospitalisation en urgence des personnes âgées ⁽⁴⁾.

réalisée en partenariat avec :

*En référence aux fiches n°51 (CLIC) et n°43 (Réseau de santé), n°56 (DAC), n°18 (EHPAD) et n°21 (SSIAD-ESA).

** Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation : [cliquez ici](#)

(1, 2) Circulaire DHOS/02 no 2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques. Annexe 3 Equipe mobile de gériatrie Référentiel d'organisation des soins.

(3) Code de la sécurité sociale D.162-6.

(4) Dossier de presse, Grand âge et autonomie, Vieillir en bonne santé : une stratégie globale pour prévenir la perte d'autonomie, 2020-2022